

Politique de gestion des déchets

Politique de gestion des déchets

Philosophie & Rappels de la directive européenne 2008/98/CE

« Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ».

Refuser, réduire, réutiliser, recycler, composter

D'après Béa Johnson, ce sont les 5 règles d'or pour faire de l'utopie 0 déchet un objectif réalisable. L'application de ces règles dans l'ordre fournira des solutions alternatives et inventives pour devenir acteur de sa consommation.

- Refuser ce dont nous n'avons pas besoin ou éliminer le superflu en reconsidérant ses réels besoins ;
- Réduire ce dont nous avons besoin, vivre plus avec moins ;
- Réutiliser ce que nous consommons et substituer le jetable par des produits durables ;
- Recycler ce que nous ne pouvons ni refuser, ni réduire, ni réutiliser, suivre les consignes de tri comme dernière échappatoire ;
- Composter le reste, c'est-à-dire les déchets organiques et biodégradables.

Ainsi, chez SWITCH lorsqu'un déchet est produit, celui-ci doit impérativement être trié pour pouvoir entrer dans une chaîne de recyclage, et ainsi de valorisation. Pour cela, nous avons mis en place des équipements permettant un traitement des déchets adaptés aux différents flux.

La directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 instaure même une **hiérarchie des déchets**. Celle-ci « *établit, d'une manière générale, un ordre de priorité pour ce qui constitue la meilleure solution globale sur le plan de l'environnement dans la législation et la politique en matière de déchets* ». Cet ordre de priorité est le suivant :

- la **prévention** : l'entreprise doit en premier lieu travailler sur la réduction à la source des déchets qu'elle produit.
- la **préparation en vue du réemploi**
- le **recyclage** : transformer les déchets en matières premières secondaires, utilisables pour la production de nouveaux biens.
- la **valorisation (autre que recyclage)**, notamment la valorisation énergétique ou la valorisation biologique pour les déchets organiques.
- l'**élimination**, à retenir en dernier recours, si aucune autre valorisation des déchets n'est possible. Il existe deux modes d'élimination : l'incinération sans valorisation énergétique et le stockage.

Politique de gestion des déchets

Philosophie & Rappels de la directive européenne 2008/98/CE

L'objectif, d'après l'article 1 de la directive de 2008 mise à jour en 2018, est de transformer la gestion des déchets en « en une gestion durable des matières, afin de protéger, de préserver et d'améliorer la qualité de l'environnement, de protéger la santé humaine, de garantir une utilisation prudente, efficace et rationnelle des ressources naturelles, de promouvoir les principes de l'économie circulaire, de renforcer l'utilisation des énergies renouvelables, d'accroître l'efficacité énergétique, de réduire la dépendance de l'Union à l'égard des ressources importées, de créer de nouvelles perspectives économiques et de contribuer à la compétitivité à long terme ».

Cette directive a fait l'objet de transpositions dans la législation des pays membres de l'Union Européenne conduisant à la mise en place d'obligations à la charge des entreprises sur l'ensemble du territoire européen.



Politique de gestion des déchets

L'identification des déchets principaux et leur traitement

Les principaux déchets produits dans l'activité de SWiTCH (1/2)

Le papier

L'impression de document doit être limitée au strict minimum. Il faut privilégier la création et la conservation de documents numériques.

Les papiers doivent être en priorité réutilisés sur leur verso. Quand il n'est plus possible de les utiliser, ceux-ci doivent être éliminés dans une poubelle dédiée. Attention, si ces documents comportent des données confidentielles, ils doivent au préalable passer dans une déchiqueteuse à papier. Ces poubelles sont ensuite vidées une fois par semaine.

Les emballages cartons

Le tri et la valorisation des emballages en carton font l'objet d'un tri spécifique dans une poubelle dédiée, qui est vidée une fois par semaine.

Les bouteilles, les canettes et la vaisselle

L'usage des bouteilles en plastique ou de canettes en aluminium est à proscrire. Il faut leur préférer des gourdes métalliques, des bouteilles en verre, des verres, des gobelets multi-usages et des mugs en porcelaine ou en verre. Il en va de même pour la vaisselle et les couverts.

Les gobelets et la vaisselle en plastique à usage unique

Les gobelets, couverts ou les pailles en plastique à usage unique sont strictement interdits au sein de l'entreprise.

Les cartouches d'encre et les DEEE

Le tri et la récupération des cartouches d'encre et des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sont obligatoires. Ils doivent ensuite être déposés dans les cuves spéciales de la déchetterie la plus proche une fois tous les 6 mois.

Pour le matériel informatique : les données doivent être intégralement effacées, puis le matériel doit être remis à la [Communauté Emmaus d'Annecy](#).

Politique de gestion des déchets

L'identification des déchets principaux et leur traitement

Les principaux déchets produits dans l'activité de SWiTCH (2/2)

Les déchets organiques

Les déchets compostables doivent être éliminés dans une poubelle dédiée, qui est vidée une à deux fois par semaine.

Les déchets sanitaires

Une fois utilisés, les mouchoirs, les gants, les masques ou les lingettes doivent être jetés dans la poubelle grise ou poubelle du "tout venant". Ils ne doivent en aucun cas être jetés dans la poubelle des déchets recyclables ou poubelle "jaune" (emballages, papiers, plastiques).

Les déchets exceptionnels

Ces déchets peuvent être par exemple du mobilier de bureau. Il est nécessaire de se renseigner au préalable sur leur composition et de les apporter en déchetterie afin qu'ils soient convenablement valorisés et triés.

Ressources en cas de question :

<https://www.ecologie.gouv.fr/tri-des-dechets>

<https://expertises.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/reduire-impacts/reduire-cout-dechets/obligations-reglementaires>

<https://expertises.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/reduire-impacts/reduire-cout-dechets/pourquoi-reduire-mieux-valoriser-dechets-entreprise>

Politique de gestion des déchets

Quelques astuces





EUROPE

5 Route de Pringy
Annecy-le-Vieux
74000 Annecy
France

Tel. + 33 (0) 675 705 859
infos@switchconsulting.fr

www.switchconsulting.fr

USA

1060 Tiger Tail Dr
Riverside,
CA 92506
USA

CANADA

1029 Rue Longpré
Mascouche,
QC J7K 2X6
Canada



Suivez-nous sur

